

*Petits meurtres à  
Castres*

*Jérôme Rey*

Jérôme Rey

Petits meurtres  
à Castres

© Jérôme Rey, 2020

ISBN numérique : 979-10-262-6472-9

# Librinova”

Courriel : [contact@librinova.com](mailto:contact@librinova.com)

Internet : [www.librinova.com](http://www.librinova.com)

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# **UN MEUTRE PAS SI PARFAIT**

Castres, 14 octobre 1890 – L’Echo du Tarn

### ASSASSINAT D’UNE FEMME DE CHAMBRE

Mme Elisabeth Bonnat, femme de chambre, âgée de 42 ans a été retrouvée morte le 13 octobre 1890 dans sa chambre mansardée qu’elle occupait à la pension Martel au 28 place Soult à Castres.

À 7h30, madame Marie Martel, inquiète de ne pas voir Elisabeth Bonnet ce matin, est montée au dernier étage de l’immeuble réservé au personnel de la pension. Elle a frappé à la porte et a appelé son employée. N’ayant pas obtenu de réponse, elle a essayé d’ouvrir la porte mais celle-ci était fermée de l’intérieur. Alors, elle est descendue au bureau chercher son mari, Pierre Martel.

Marie et Pierre Martel accompagnés de Philippe Bessou, le cuisinier de la pension, sont montés au niveau des mansardes. Ils ont appelé et frappé à la porte de la chambre occupée par la femme de chambre mais leurs coups ont raisonné dans le vide.

Pendant que Marie Martel et Philippe Bessou attendait devant la porte, Pierre Martel est descendu chercher le serrurier Pierre Firmin qui est l’un de leurs voisins.

Les deux hommes sont arrivés devant la porte toujours close. Pierre Firmin a examiné la serrure et a essayé d’y introduire successivement plusieurs clefs mais aucune des clefs ne pouvait y rentrer. Il en a conclu que la porte était fermée à clef de l’intérieur. Mme Martel lui a précisé qu’il y avait un verrou supplémentaire au-dessus de la poignée permettant de verrouiller la porte de l’intérieur.

À 7h45, certaines pensionnaires intriguées par le bruit et les allers-retours s’étaient massées sur le palier. Les propriétaires décidèrent de faire sauter les verrous en défonçant la porte. Les trois hommes à l’aide d’une barre à mine et en donnant successivement des coups d’épaules et pieds finirent par faire céder la porte.

À 8h00, quatre personnes rentrèrent une à une dans la petite chambre, la première fut Marie Martel. Elle poussa un cri d’horreur en voyant le corps étalé en partie dénudé d’une femme sur la descente de lit. Le summum de l’horreur était les 2 aiguilles à tricoter plantées dans ses orbites.

*À 8h30, le commissaire de police Raymond Marti était sur place avec une cohorte d'agents.*

*Il faut se demander pourquoi un assassinat a été commis dans une pension de jeunes filles réputée pour son sérieux, sa quiétude et connue de toutes les bonnes familles de la région.*

*Toutes les pensionnaires sont en état de choc ainsi que les propriétaires et le personnel.*

*Selon les dernières informations, la porte était bien verrouillée de l'intérieur comme la confirmer le serrurier au journal. La seule fenêtre de la chambre donnant sur la place Soult était aussi fermée. L'enquête que devra mener le commissaire et son équipe pour résoudre l'ensemble de ces mystères sera difficile et sera longue.*

*Emile Louis*

\*

*14 octobre 1890 – Commissariat de police de castres*

11h45 – Dans son bureau, le commissaire de police finissait la lecture de l'article Emile Louis de *L'Echos du Tarn*. Il se dit qu'heureusement la police était arrivée sur place peu de temps après la découverte du corps, limitant ainsi la divulgation de certaines informations aux lecteurs de la presse locale.

Le commissaire avait la quarantaine, des cheveux châains clairs, des lunettes vissées sur son nez, un front haut et une allure sportive. C'était sa première affaire de meurtre depuis sa nouvelle affectation au commissariat de Castres. Avec le titre de commissaire, Raymond Marti était revenu dans sa ville de naissance. Ses parents avec un père négociant en tissu avaient déménagé sur Montpellier à cause de la mauvaise santé de mère qui nécessitait de respirer l'air marin.

Célibataire, il occupait un petit appartement rue Villegoudou juste au-dessus de son cousin Casimir portraitiste de renom et ami de la famille Briguiboul.

André Pessac, assistant du commissaire, rentra dans le bureau. L'homme

trapu, la cinquantaine bien marquée, s'assit sur l'une des chaises devant le bureau du commissaire, avec un sourire non feint.

— Monsieur le commissaire, lança-t-il. Je vous rappelle que vous devez manger avec le sous-préfet à 12h30 au restaurant *Chez Léon*. Il va vous questionner sur le meurtre d'Elisabeth *Bonnat*. Quelles sont les nouvelles informations depuis hier matin ?

Raymond Marti leva les yeux. Puis, après un silence convenu, il s'adressa à son assistant.

— Le mystère est total. La mort par blessure à l'aide d'une dague ne fait pas de doute. Par contre, les aiguilles à tricoter ont été enfoncées dans les orbites post-mortem et je ne comprends pas comment le ou les assassins sont rentrés et sortis de la pièce. Après maintes vérifications, la porte était fermée de l'intérieur à l'aide d'un loquet et la pêne était enclenchée en partie dans la serrure. La clef se trouvait à l'intérieur de la pièce sur le sol devant la porte. La fenêtre du quatrième étage donnant sur la place était close et les volets intérieurs aussi. L'examen de la pièce meublait d'un lit, d'une armoire à linge, d'une petite table servant de table de nuit, d'une chaise et d'une malle de voyage ne permettait de cacher une personne sauf peut-être dans la malle. Lorsque la porte a été enfoncée les quatre personnes présentes sont rentrées l'une après l'autre. Elles ont rapporté que seul le corps d'Elisabeth Bonnet s'y trouvait. Nous avons fouillé la chambre et n'avons pas trouvé ni de trappe, ni de porte dérobées. Soit la femme de chambre a été tuée par un passe-muraille ou soit par l'une des quatre témoins. Dans ce dernier cas, il faudra réexaminer la porte. L'autre fait est la mise en scène du meurtre avec les 2 aiguilles plantées dans yeux et le corps en partie dénudée. Il faut réinterroger les témoins et enquêter sur le passé d'Elisabeth Bonnat.

Le silence se fit dans la pièce.

— André, interpella Raymond Marti. Vous me convoquez les quatre témoins pour cet après-midi et vous envoyez deux hommes pour interroger le reste du personnel de l'établissement ainsi que les pensionnaires présentes ce jour-là. Personnellement, vous vous consacrerez sur l'entourage d'Elisabeth Bonnet: famille, amis proches, relations. Vous établirez son emploi du temps des deux derniers jours. Je veux le maximum d'informations pour demain après-midi. Il est 12h30, je pars manger avec le sous-préfet non pas *Chez Léon* mais au *Grand*

*Café Carayol* qui est plus proche.

Au *Grand Café Carayol*, Casimir Barbon attablé attendait le commissaire. Le sous-préfet, la cinquantaine, bien portant, habit impeccable, n'avait pas l'air de bonne humeur. La femme du préfet était une parente éloignée de Marie Martel.

Le commissaire arriva avec quelques minutes de retard. La commande fut vite passée auprès du serveur. Les échanges pendant le repas se limitèrent à des questions sur l'état d'avancement de l'enquête et des commentaires sur l'article paru dans *L'Echo du Tarn*. Casimir Barbon demanda d'un point de vue personnel que l'enquête avance rapidement car elle risquait d'entacher son nom. En plus, le bruit commençait à se reprendre qu'un fantôme avait tué cette pauvre femme.

14h05 – Raymond Marti, de retour à son bureau, retrouvait André Pessac. L'adjoint apportait une lettre laissée par un petit coursier à l'attention du commissaire. Il ouvrit le pli. Il ne comportait ni de date, ni adresse, ni nom. Il y avait juste sur le verso de la feuille une phrase marquée à l'encre noire : « Pour le meurtre de la *Pension Martel*, vous devez chercher du côté de l'enfant. ». Raymond Marti et André Pessac se regardèrent étonner par cette mystérieuse phrase. Ils se demandèrent s'il agissait d'un élément à prendre en compte dans l'enquête ou d'un élément factice pour amener les enquêteurs vers une fausse piste. De toute manière, toutes les informations devaient faire l'objet d'une analyse même si l'importance pouvait sembler minime.

L'adjoint quitta le commissaire pour aller interroger les proches de la victime et établir son emploi du temps d'avant sa mort pendant que le commissaire interrogeait les quatre témoins.

15h – Pierre et Marie Martel, Philippe Bessou et Pierre Firmin furent interrogés l'un après l'autre par le commissaire. Les témoignages recueillis corroboraient avec les informations obtenues sur le terrain la veille. Ainsi, comme à son habitude, Elisabeth Bonnet avait rangé la salle à manger. Elle avait fini son service vers 22h30. Après avoir échangé quelques mots avec le personnel de la cuisine et souhaiter une bonne soirée à madame Martel, elle était montée se coucher. Elle semblait plus nerveuse qu'à son habitude. Philippe Bessou qui redescendait du troisième après avoir aidé Mademoiselle Joséphine Bernard l'avait croisée dans l'escalier et l'avait trouvée tendu et renfermée. Le couple Martel était monté dans leur appartement vers 23h00 et Philippe Bessou s'était couché vers minuit. Aucun incident particulier n'était intervenu durant la

nuit. Quelques pensionnaires s'étaient levées pour aller aux toilettes se trouvant à chaque étage. Comme à son habitude Madame Martel était descendue vers 7h15 pour préparer le petit déjeuner. Elle avait été étonnée de ne pas voir la femme de chambre présente dans la salle à manger car elle commençait son service à 7h00. Elle était montée au quatrième vers 7h30 et avait tapé à la porte de la chambre sans obtenir de réponse.

Selon les informations données par monsieur Martel, Elisabeth Bonnet travaillait depuis deux ans dans la pension. Elle avait été recrutée avec de bonnes références et des lettres de recommandations selon les conseils de madame Barbon, la femme du préfet. Elle était originaire d'Albi où vivait ses parents et ses frères et sœurs. Elle avait un jour de congés par semaine, le lundi et avait quelques jours par an pour aller voir sa famille. Elle avait en charge la tenue de dix chambres ainsi que le service pour les trois repas. Le couple Martel ne lui connaissait pas de relation et elle n'avait jamais évoqué sa vie privée. C'était une femme tranquille et bien sous tout rapport comme l'ensemble du personnel qui travaillait dans la pension.

Les témoignages des quatre personnes ne faisaient pas ressortir d'informations déterminantes qui auraient fait avancer l'enquête.

18 h – André Pessac revint au commissariat. Il fit un rapport au commissaire sur l'investigation terrain de l'après-midi. Les deux policiers avaient recueilli les témoignages du personnel et des pensionnaires. Selon le registre de la pension, les dix chambres étaient occupées par des jeunes filles entre dix-huit et vingt-trois ans dont les parents payaient la chambre à la semaine. Les pensionnaires faisaient partie de familles socialement favorisées. La durée de la location variait de une à quatre semaines. Les effets personnels d'Elisabeth Bonnet n'avaient rien révélé de particulier. Une fouille approfondie de sa chambre avait permis la découverte d'une latte mobile dans le plancher sous laquelle une somme de cinq mille francs avait été trouvée ainsi qu'une boîte à bois contenant des fioles étiquetées avec des noms de plantes : passiflore, valériane , gui, chicorée, armoise vulgaris, bourrache...

Cette dernière découverte montrait que le motif du meurtre de la femme de chambre n'était pas l'argent car la chambre n'avait pas été fouillée par le ou les meurtriers. Le rapport du Dr Charié n'avait pas relevé que de traces d'abus sexuels. Elle avait été poignardée avec une lame fine de type stylet et une fois morte les deux aiguilles avaient été plantées dans les orbites. Si les raisons qui

ont poussé au crime ne sont ni l'argent, ni le sexe, il pourrait alors s'agir d'un règlement de compte.

Raymond Marti fit envoyer un policier chez les Martel pour une convocation le lendemain matin à la première heure.

\*

*Castres, 15 octobre 1890 – L'Echo du Tarn*

### LE FANTOME TUEUR

*Depuis deux jours, le commissaire Raymond Marti patine car personne ne sait comment le tueur a réalisé cette acrobatie de tuer cette pauvre femme sans rentrer dans la chambre qui était fermée à double tour. L'enquête risque de s'enliser rapidement si le motif de l'assassinat reste inconnu.*

*De plus, d'après certaines sources, Marie Martel serait une parente avec la femme du sous-préfet.*

*Elisabeth Bonnat, semble-t-il, était une femme dans histoire qui était arrivée à Castres depuis quelques années. Les pensionnaires de la maison Martel n'ont rien vu, ni entendu.*

*Avec toute cette histoire, il faut se demander si le crime n'est pas parfait. Peut-être le crime résulte-t-il d'un acte satanique réalisé par une société secrète d'assassins tels que les Haschichins ?*

*Emile Louis*

8h – Le commissaire finissait de boire son café au *Grand Café Cayrole* tout en lisant le dernier article de *L'Echo du Tarn*. Il se posait la même question que le journaliste : *Comment le tueur avait-il fait pour rentrer et sortir de la chambre d'Elisabeth Bonnet ?*

8h 10 – Raymond Marti monta à son bureau à l'étage du commissariat. Il aperçut madame Martel qui l'attendait assise sur une chaine placée le long du mur devant son bureau. Elle avait l'air éreinté, les traits du visage étaient tirés, le